



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

"PARIS ENSEMBLE"

E-DISTRICT 75

LE JOURNAL NUMÉRIQUE DU DISTRICT 75

21 Août 2026 // Edition n°226

SAISON 2026/2027

WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SOMMAIRE

P.1-6

INFOS

- **NECROLOGIE**
- **STATUT ARBITRAGE : DERNIERS JOURS POUR LES LICENCES ARBITRES**
- **RÉGULARISATION DES INDEMNITÉS ARBITRE : NOUVEAUTÉ SAISON 2026/2027**
- **COMITÉ DIRECTEUR : RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25/06/26**
- **FOOTBALL DE TABLE : PRESENTATION DE LA COUPE DU MONDE**
- **AFFICHAGE OBLIGATOIRE : PROTECTION DES PUBLICS**



P.7

PARTENAIRES

- **EUROTECH SECURITY**

P.8

PROCÈS VERBAUX





NÉCROLOGIE

NECROLOGIE

Le District de Paris de Football a appris avec une profonde tristesse le décès de Jacques Lavigne, ancien Président du Paris Alésia FC et ancien Vice-Président du District de Paris lors de la mandature 2021-2024.

Figure engagée et fidèle du football parisien, Jacques Lavigne aura consacré une grande partie de sa vie au service de son club et du développement du football à Paris. Président du Paris Alésia FC pendant de nombreuses années, il avait à cœur de faire vivre son club et de défendre sa place au sein du paysage sportif parisien. En 2014, il évoquait notamment son engagement de longue date au sein du club, auquel il déclarait avoir consacré plus de 45 années, avec la volonté de faire du football un véritable acteur de proximité dans le 14e arrondissement.

Son engagement dépassait largement les frontières de son club. Jacques Lavigne a été l'un des acteurs importants de la création du District de Paris de Football, notamment à travers son investissement au sein du Comité Départemental de Paris de Football (CDPF). Avec d'autres dirigeants parisiens, il a défendu pendant de nombreuses années l'idée de permettre aux clubs parisiens de disposer de leur propre district et d'être ainsi représentés au plus près de leurs réalités et de leurs besoins.

Il a été membre du Comité Directeur du District 92, et lorsque le District de Paris de Football a finalement vu le jour, il a naturellement poursuivi son engagement au sein de ses instances. Vice-Président durant la mandature 2021-2024, Jacques Lavigne a continué à mettre son expérience, sa connaissance du football parisien et son attachement aux clubs au service de notre institution.

Au-delà des fonctions qu'il a exercées, c'est surtout un homme de conviction, un dirigeant passionné et un bénévole profondément attaché au football parisien que nous souhaitons saluer.

Le District de Paris de Football adresse ses plus sincères condoléances à sa famille, à ses proches, ainsi qu'à l'ensemble des dirigeants, éducateurs, bénévoles et licenciés du Paris Alésia FC qui l'ont accompagné au cours de toutes ces années. Jacques Lavigne restera comme l'un de ceux qui ont contribué à écrire l'histoire du football parisien et à permettre la naissance du District de Paris de Football.

Nous lui rendons aujourd'hui hommage avec respect, reconnaissance et émotion.

Le District de Paris de Football



STATUT ARBITRAGE DERNIERS JOURS POUR LES LICENCES

La date limite approche !

Les clubs ont jusqu'au 31 août 2026 pour effectuer et valider les demandes de renouvellement des licences de leurs arbitres afin que ces derniers puissent être comptabilisés au titre du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

À l'approche de cette échéance, le District Parisien de Football invite l'ensemble des clubs à vérifier dès maintenant la situation de leurs arbitres et à ne pas attendre les derniers jours pour effectuer les démarches nécessaires.

Une date à retenir : le 31 août 2026

Conformément aux dispositions du Statut de l'Arbitrage, les arbitres licenciés dans un club et renouvelant leur licence auprès de celui-ci doivent effectuer leur demande au plus tard le 31 août afin de couvrir leur club au titre de la saison en cours.

Ainsi, une demande de renouvellement effectuée après cette date peut permettre à l'arbitre d'obtenir sa licence, mais il ne sera pas comptabilisé pour son club au regard du Statut de l'Arbitrage pour la saison 2026/2027.

Cette échéance est donc particulièrement importante pour les clubs qui doivent disposer d'un nombre réglementaire d'arbitres en fonction du niveau de compétition de leur équipe représentative.





RÉGULARISATION INDEMNITÉS ARBITRES NOUVEAUTÉ SAISON 2026/2027

À la demande des clubs, le District de Paris de Football mettra en place, dès la saison 2026/2027, un nouveau dispositif de paiement des indemnités d'arbitrage. Cette évolution vise à simplifier les démarches administratives, sécuriser les règlements et moderniser le fonctionnement des compétitions.

À compter du mois de septembre 2026, les arbitres désignés sur les rencontres officielles du district ne seront plus indemnisés directement par les clubs le jour du match. Les indemnités d'arbitrage seront désormais versées aux arbitres une fois par mois par le District de Paris, par virement bancaire.

En parallèle, le District prélèvera le mois suivant auprès des clubs le montant correspondant aux indemnités d'arbitrage, via un prélèvement automatique SEPA.

Les clubs qui ne souhaiteront pas adhérer à ce nouveau mode de paiement auront toutefois la possibilité de régler les indemnités d'arbitrage par virement bancaire au District. Ce règlement devra impérativement être effectué au plus tard le jeudi suivant la rencontre. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une amende de 50 €, conformément à l'Annexe Financière du District.

Afin d'accompagner cette évolution, une application (iOS et Android) dédiée aux arbitres sera prochainement déployée. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce dispositif, les clubs ne l'ayant pas encore fait, sont invités à transmettre leur RIB/IBAN à l'adresse secretariat@district75foot.fff.fr avant le 24 juillet 2026.





COMITÉ DIRECTEUR RETOUR SUR LA RÉUNION DU 25 JUIN 2026

Nous vous prions de trouver ci-dessous les principales décisions prises lors de la réunion du Comité Directeur du District 75 du 25 juin 2026 pour la saison 2026/2027 :

- Désignation de trois arbitres officiels sur les championnats Seniors D3 et U18 D1 ;
- Désignation de deux arbitres officiels sur le championnat Futsal D1 ;
- Suppression du Critérium +45 ans, en raison du faible nombre d'équipes engagées (6 équipes). Les clubs concernés auront toutefois la possibilité de participer aux critères organisés par d'autres districts ;
- Suppression du paiement des arbitres le jour du match. Une application dédiée (iOS et/ou Android) sera mise en place afin de permettre aux arbitres et aux clubs d'assurer le suivi des désignations et des règlements. Une demande de mandat de prélèvement SEPA sera prochainement adressée aux clubs ;
- Reprise des championnats Seniors le samedi 5 ou le dimanche 6 septembre 2026 (cf. calendriers généraux disponibles dans les documents) ;
- Application de l'article 3.5 des Règlements Sportifs Généraux du District : à compter du 1er juillet 2026, les clubs n'ayant pas réglé le troisième relevé de compte-club du District verront la saisie des licences bloquée.

Les montées et les descentes seront prochainement publiées sur le site du District, après que la Ligue aura statué sur les relégations de la Ligue vers le District.



PRÉSENTATION

de la **COUPE DU MONDE** de Football de Table

FOOTBALL DE TABLE

PRÉSENTATION DE LA COUPE DU MONDE

À 120 jours de l'événement, cette rencontre sera l'occasion de découvrir en avant-première les contours de cette compétition internationale qui se déroulera les 5 et 6 septembre 2026 à la Salle Charpy (Stade Charléty).

Un événement international à Paris

La Coupe du Monde de Football de Table réunira :

- 30 nations issues des 5 continents
- Près de 300 joueurs
- 6 catégories : U12, U16, U20, féminines, Open et vétérans

Les compétitions se dérouleront :

- Le 5 septembre : épreuves individuelles
- Le 6 septembre : compétitions par équipes

Une soirée de lancement riche en animations

Lors de cette présentation, plusieurs temps forts sont au programme :

- Révélation du logo officiel et du format de la compétition
- Initiations avec des joueurs de l'équipe de France, dont deux représentants du PUC
- Présence d'anciens joueurs professionnels de football

Cet événement marquera le lancement officiel de cette Coupe du Monde et promet un moment convivial autour d'une discipline en plein essor.

INVITATION





VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

Alertez-nous par e-mail  signal-sports@sports.gouv.fr

AFFICHAGE OBLIGATOIRE PROTECTION DES PUBLICS

Le District de Paris de Football en appelle à la responsabilité de l'ensemble des clubs pour se conformer à une nouvelle obligation réglementaire essentielle à la protection des publics.

Le **Décret n° 2025-435** rend désormais **obligatoire** l'affichage d'informations spécifiques dans tous les établissements visés par l'article L. 322-1 du Code du sport.

Ce dispositif a pour objectif d'informer les **pratiquants, encadrants, bénévoles et usagers** sur les moyens de **signalement, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement** en cas de :

- Violences physiques ou psychologiques
- Violences sexuelles
- Discriminations
- Bizutage
- Emprise
- Ou non-dénonciation de ces faits
-

Documents à consulter et à mettre en place :

- **Arrêté ministériel du 4 juin 2025 :**
- [Consulter le texte sur Légifrance](#)
- **Affiches officielles** à imprimer et à afficher **de manière visible et permanente** dans tous les espaces concernés : vestiaires, club-house, salles de réunion, etc.
- [Les affiches officielles \(PDF\)](#)

Délai de mise en conformité :

Les clubs disposent d'un **délai de six mois**, soit **jusqu'au 16 novembre 2025**, pour mettre en place ces affichages obligatoires.

Contrôles à venir :

La **SDJES** vérifiera la présence de ces affiches lors de ses visites, au même titre que les autres obligations en matière de **sécurité** et de **protection des publics**.

Votre engagement est essentiel pour garantir un environnement sportif **sûr, inclusif et respectueux**.

Merci pour votre mobilisation.



EUROTECH SECURITY

Vidéoprotection
DAHUA



Caméra DAHUA mini dôme
Caméra intelligente détection de visage
Distance jusqu'à 30m
Compatible avec IOS & Android



Caméra DAHUA bullet
Image haute définition
Surveillance intelligente
Indice de protection IP67



Caméra dôme HIKVISION
Vision de nuit 30m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Antivandale



Caméra bullet HIKVISION
Vision de nuit 60m
Full HD de jour comme de nuit
Muni d'une IA
Sirène et flash lumineux



Caméra Bullet IP 4MP Deepview
Imagerie de haute qualité
Excellentes performances en basse lumière
Image claire en cas de fort contre-jour
Reconnaissance des plaques d'immatriculation

**Système de vidéoprotection à lecture de plaques
d'immatriculation**

A VOTRE SERVICE, POUR VOTRE SECURITE !

ALARME - INTERPHONIE - CAMERA - MOTORISATION - INSTALLATION - DEPANNAGE -
MAINTENANCE

06 24 97 83 97 - 01 55 86 06 62



PROCES VERBAUX

SAISON 2026/2027

COMMISSIONS DISTRICT 75

SAISON 2026/2027



DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Contacts:



01 88 61 98 40



secretariat@district75foot.fff.fr

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS

SUIVEZ-NOUS !



WWW.DISTRICT75FOOT.FFF.FR